



Devoirs et engagements liés à la compétition

Informations IMPORTANTES pour les gymnastes en compétition (à lire attentivement et à conserver)

Nos entraîneurs ont retenu votre fille pour faire partie de notre **groupe compétition** pour la saison 2023/2024. Vous avez décidé d'accepter, en accord avec votre enfant, cette proposition faite par notre équipe technique. Les membres du bureau et l'équipe technique feront leur maximum pour lui assurer une belle saison sportive.

Toutefois intégrer ou se maintenir dans le groupe compétition demande certains efforts et engagements de la part **des parents et des gymnastes titulaires ou remplaçantes** tout au long de l'année :

- ❖ Les gymnastes engagées en compétition doivent suivre impérativement les **cours de façon régulière** (2 à 3 entraînements obligatoires par semaine en fonction des catégories)
- ❖ Elles doivent participer **à tous les stages*** organisés pendant les vacances scolaires.
- ❖ Elles s'engagent à participer **à toutes les compétitions***.
- ❖ Les achats de justaucorps **sont à la charge des familles** et les coûts restent élevés (en moyenne 130€ neuf, 90€ d'occasion).
- ❖ Les gymnastes doivent arriver à chaque entraînement avec **une tenue près du corps et les cheveux attachés obligatoirement en chignon** faute de quoi elles passeront le cours, assises dans les gradins.
- ❖ Les gymnastes doivent **connaître et respecter le contenu de la charte FFGym**.
- ❖ Gymnastes et parents doivent respecter **les règles, l'autorité et les choix** des entraîneurs et des dirigeants.
- ❖ Les parents doivent **répondre dans les délais aux mails d'inscription aux stages** ; une réponse orale des gymnastes n'est pas acceptable. Les absences aux stages obligatoires non justifiées par un certificat médical ne seront pas remboursées
- ❖ Les parents doivent **informer les entraîneurs de l'absence** d'une gymnaste. Ce n'est pas aux coéquipières de le faire.

A retenir :

La participation d'une gymnaste en catégorie compétition (en Ensemble ou en Individuelle) **n'est pas automatiquement reconductible d'une année sur l'autre** ;

L'assiduité, la présence aux stages, la motivation, le comportement, le respect des entraîneurs et des autres gymnastes, le respect de la charte FFGYM, tous ces critères seront évalués par les entraîneurs à chaque fin de saison dans le **but de maintenir une cohésion de groupe, un esprit sportif et un travail constructif**.

*Détails des stages et compétitions :

- **Tarifs des stages obligatoires et stage d'Août au forfait** : 14€ /jour de stage petites vacances et juillet et 22€/jour de stage en août (les gymnastes apportent un repas chaud ou froid)
- **Stages obligatoires catégorie Individuelle** : 1 semaine en juillet, 8 jours consécutifs en Août, 1 semaine aux vacances scolaires de Toussaint.
- **Stages obligatoires catégorie Ensemble** : 1 semaine aux vacances de Février et Avril
- **Stage fortement conseillé catégorie Ensemble** : 1 semaine aux vacances de Noël
- **Stage facultatif catégorie Ensemble** : 1 semaine en Août
- **Compétitions catégorie Individuelle** : 4 maximum par an
- **Compétitions catégorie Ensemble** : 4 maximum par an

Si votre fille est engagée en tant qu'Ensemble et Individuelle, les stages et les compétitions se cumulent donc sur l'année. **Les dates des stages et des compétitions vous seront communiquées à la rentrée de septembre**

Mails : club@scms-gr.fr - entraîneur@scms-gr.fr – comptabilite@scms-gr.fr - Site : <http://www.gr-mouans-sartoux.fr/>

N'hésitez pas à mettre nos adresses mails dans vos contacts afin d'éviter la réception dans les indésirables

SPORTING CLUB DE MOUANS SARTOUX – GYMNASTIQUE RYTHMIQUE – Affiliation FFGym 19006.106 - SIRET n° 49940257600015 Code APE n° 9312